



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :)01/XFD/1810790

N/Réf. : AA/BDG/AND20198-20209_682_PU_VanLint_47

Bruxelles, le 09/12/2021

Objet : ANDERLECHT. Rue Van Lint, 47

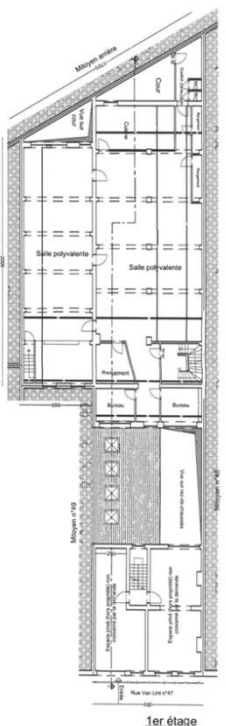
Demande de permis d'urbanisme portant sur la régularisation du changement d'affectation d'un entrepôt en un espace associatif.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 29/10/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 01/12/2021.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht, il est également repris à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-capitale. *Cette maison de style éclectique d'inspiration Art nouveau et son vaste atelier arrière, sont conçus en 1899-1900 pour le fabricant de cartonnages F. Borné. L'architecte André Leclercq signe le projet en 1899, mais les plans de la maison sont remplacés par de nouveaux en 1900, de la main d'un autre architecte, Jean Van Hall.* (extr. de l'Inventaire)



Vue en 2019 (©Urban.brussels) - plan actuel du 1^{er} étage – vue de la salle concernée par la demande

La demande de régulariser le changement d'affectation de l'entrepôt à l'étage en salle polyvalente n'appelle pas de remarques de la CRMS, ce projet n'ayant pas d'impact patrimonial sur la maison communale classée, ni sur la façade avant de la maison, qui reste inchangée.

1/2

